



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ACCOMPAGNEZ VOTRE ENFANT VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE



**BEGLEITEN SIE IHR KIND
AUF DEM WEG IN DIE
BERUFSAUSBILDUNG**

**ACOMPANHE O SEU FILHO
PARA UMA FORMAÇÃO
PROFISSIONAL**

INTRODUCTION

Votre enfant est en classe de 9^e et il s'oriente vers la formation professionnelle ? Cette brochure vous explique les différentes étapes et vous aide à bien accompagner votre enfant vers cette nouvelle voie.

Page **03**

EINLEITUNG

Ihr Kind ist in der 9. Klasse und strebt eine Berufsausbildung an? Diese Broschüre erklärt die einzelnen Schritte und zeigt, wie Sie Ihr Kind auf diesem Weg begleiten können.

Page **11**

INTRODUÇÃO

O seu filho está num 9º ano de escolaridade e será orientado para uma formação profissional? Esta brochura explica-lhe as diferentes etapas e ajuda-o a bem acompanhar o seu filho nesta nova via.

Page **19**

Votre enfant s'oriente vers une formation professionnelle ? Comment bien l'accompagner dès aujourd'hui



VOTRE ENFANT EST EN CLASSE DE 9^e



Votre enfant s'orientera prochainement vers une des voies suivantes :

- le régime technique ;
- ou le régime de la formation professionnelle qui mène aux diplômes suivants :
 - diplôme de technicien (DT) ;
 - diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ;
 - certificat de capacité professionnelle (CCP).

Votre enfant devra probablement changer de lycée l'année prochaine, car les formations sont réparties entre les différents établissements du pays.

Si votre enfant se dirige vers la formation professionnelle, ce dépliant vous concerne. En effet, à l'école, votre enfant reçoit beaucoup d'informations, des conseils et de l'aide. Mais vous aussi, vous pouvez l'accompagner et le stimuler au cours des étapes qu'il va franchir dans les semaines et mois qui viennent.

Études techniques supérieures (via modules préparatoires)
Brevet de technicien supérieur (via modules préparatoires)
Brevet de maîtrise

FORMATION PROFESSIONNELLE DE BASE	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	
CCP Certificat de capacité professionnelle	DAP Diplôme d'aptitude professionnelle	DT Diplôme de technicien
RÉGIME PROFESSIONNEL	RÉGIME PROFESSIONNEL	RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN

Cycle inférieur – Classes de 7^e à 9^e

VOTRE ENFANT VA CHOISIR UN MÉTIER OU UNE PROFESSION



C'est un choix important.
Votre enfant va le faire au cours
de cette année scolaire.

Demandez-lui quelles sont les
activités qu'il aime faire en général
et identifiez avec lui les métiers/
professions qui correspondent à ses
aspirations et talents : les métiers/
professions qu'il connaît, mais aussi
les autres.

Encouragez-le à visiter les services
suivants : ils pourront l'aider dans son
choix. N'hésitez pas à l'accompagner.

Dans son lycée :

- le Service de psychologie et
d'orientation scolaires (SPOS) ;
- les enseignants représentant
l'Action locale pour jeunes (ALJ).

Et aussi les services partenaires
de la Maison de l'orientation :

- le Service d'orientation profession-
nelle de l'ADEM (ADEM-OP) ;
- le Centre de psychologie et
d'orientation scolaires (CPOS) ;
- le bureau régional de l'Action locale
pour jeunes (ALJ) le plus proche
de chez vous.

Visitez le site Internet
<http://beruffer.anelo.lu> qui présente
les métiers/professions et consultez
la brochure *Que faire après la 9^e* sur
le site www.men.lu sous la rubrique
Publications > Enseignement second-
aire - Enseignement secondaire
technique > Psychologie et orientation
scolaire.

Il est important que votre enfant
sélectionne plusieurs métiers ou
professions qui l'intéressent, au cas
où il ne pourrait pas accéder à la
formation de son premier choix.



Si votre enfant vise la voie du technicien

Visitez ensemble les foires des métiers/professions, comme Luxskills (www.luxskills.lu) ou les foires organisées par Luxexpo (www.luxexpo.lu). Rendez-vous aux portes ouvertes des lycées annoncées sur www.men.lu en mars - avril et à celles des entreprises, annoncées dans la presse.

Encouragez votre enfant à faire ses stages d'orientation dans des domaines différents. Il doit choisir des métiers/professions dans lesquels ses résultats scolaires lui donnent la possibilité de faire une formation professionnelle. Si le stage dans l'entreprise formatrice se passe bien, il se pourra que l'entreprise formatrice lui propose un poste d'apprentissage pour l'année suivante : ces stages sont donc très importants.

Soutenez-le dans ses efforts scolaires en vous intéressant à ce qu'il apprend. Dans certaines branches, il devra avoir de bons résultats, sinon il ne pourra pas être accepté dans cette voie.

N'hésitez pas à contacter le régent de la classe ou le SPOS du lycée actuel afin de vous informer sur les conditions d'accès à cette voie et comment s'y inscrire.

Votre enfant devra s'inscrire dans son futur lycée : cette inscription n'est pas automatique. La période d'inscription peut aller jusqu'au 20 juillet : votre enfant doit donc être présent au Luxembourg jusqu'à cette date. Les dates exactes lui seront communiquées par son lycée actuel.



Si votre enfant vise la voie du DAP

Soutenez-le dans ses efforts scolaires en vous intéressant à ce qu'il apprend. Selon sa classe actuelle, il devra avoir de bons résultats dans certaines branches, sinon il ne pourra pas être accepté en formation DAP.

N'hésitez pas à contacter le régent de la classe ou le SPOS du lycée actuel afin de vous informer sur les conditions d'accès à cette voie et comment s'y inscrire.

Pour la plupart des métiers/professions, votre enfant devra trouver un poste d'apprentissage d'ici la prochaine rentrée scolaire.

Pour les DAP qui se font à plein temps, c'est-à-dire sans contrat d'apprentissage, votre enfant devra s'inscrire dans son futur lycée : cette inscription n'est pas automatique. La période d'inscription peut aller jusqu'au 20 juillet : votre enfant doit donc être présent au Luxembourg jusqu'à cette date.



Si votre enfant vise la voie du CCP

Soutenez votre enfant dans ses efforts scolaires en vous intéressant à ce qu'il apprend. S'il est actuellement dans une classe dite « modulaire » du régime préparatoire, il doit réussir 18 modules, sinon il ne pourra pas être accepté en formation CCP.

Votre enfant devra trouver un poste d'apprentissage d'ici la prochaine rentrée scolaire (voir les explications qui suivent).

N'hésitez pas à contacter le régent de la classe, le SPOS du lycée actuel ou les enseignants représentant l'ALJ au lycée afin de vous informer sur les conditions d'accès à cette voie et comment s'y inscrire.



VOTRE ENFANT VA ALLER EN APPRENTISSAGE

Si votre enfant doit chercher un poste d'apprentissage

Trouver un poste d'apprentissage n'est pas toujours facile. Il faut y mettre de l'énergie et de la bonne volonté. Votre enfant doit commencer ces démarches dès les vacances de Pâques.

1^{re} étape :

S'inscrire au Service d'orientation professionnelle de l'ADEM (ADEM-OP).

- Incitez votre enfant à s'y inscrire dès les vacances de Pâques. Il pourra alors recevoir des offres de postes d'apprentissage pour 3 métiers/ professions différents.
- Il devra apporter les documents suivants, sans lesquels il lui sera impossible de s'inscrire :
 - pièce d'identité valable ;
 - carte de sécurité sociale ;
 - bulletins scolaires des deux premiers trimestres de la classe de 9^e ;
 - avis d'orientation provisoire reçu à Pâques ;

- pour les élèves de nationalité étrangère :
 - attestation d'enregistrement (citoyens de l'Union européenne et pays assimilés), à demander à la commune de résidence ;
 - autorisation de séjour (citoyens non communautaires), à demander à la Direction de l'Immigration du ministère des Affaires étrangères (12-16, avenue Monterey, Luxembourg. Tél. : 247-84040 (de 14h à 16h). Ouvert de 8h30 à 11h00 du lundi au vendredi).





Si votre enfant a trouvé un poste d'apprentissage

2^e étape :

Rechercher activement, dans toutes les directions.

- Encouragez-votre enfant à passer plusieurs fois auprès des services compétents, ADEM-OP, ALJ, SPOS pour obtenir de nouvelles adresses d'entreprises formatrices cherchant un apprenti.
- Il doit retourner à l'ADEM-OP avec son bulletin scolaire du 3^e trimestre et la décision de promotion jointe à ce bulletin.
- Il est important que votre enfant cherche aussi par lui-même une entreprise formatrice.
- Votre enfant peut aussi contacter l'entreprise formatrice dans laquelle il a fait un stage d'orientation pour lui demander de l'accepter en apprentissage.

Votre enfant doit impérativement retourner à l'ADEM-OP avec les coordonnées de l'entreprise formatrice.

On lui donnera les documents nécessaires pour son contrat d'apprentissage et l'inscription au lycée.

Se faire aider par l'ALJ

Votre enfant peut se rendre au bureau régional de l'Action locale pour jeunes (ALJ) pour se faire accompagner : on l'aidera à préparer son CV, sa lettre de motivation et à organiser sa recherche.

QUELQUES REMARQUES IMPORTANTES



Rappelez à votre enfant que son futur lycée comme sa future entreprise formatrice regarderont attentivement les bulletins scolaires : les notes, mais aussi l'application, la conduite et les absences non excusées. Des absences non excusées, des appréciations négatives de conduite ou d'application sont très mal vues par une entreprise formatrice.

Votre enfant doit absolument avoir sa pièce d'identité ou son passeport valides. Il en aura besoin pour ses démarches administratives.

Votre enfant n'aura peut-être pas encore trouvé une entreprise formatrice au début des vacances d'été ; son contrat d'apprentissage peut commencer dès la mi-juillet. Il ne pourra prévoir de partir en vacances qu'après avoir trouvé un poste d'apprentissage et avoir réglé les formalités.

Au cours de la formation initiale, votre enfant ne pourra, en principe, changer de métier/profession qu'une seule fois : il est donc essentiel qu'il réfléchisse bien à son choix.



Retrouvez tous les contacts utiles à la page 27.

CONTACTS UTILES NÜTZLICHE ADRESSEN CONTACTOS ÚTEIS

Maison de l'orientation

www.maison-orientation.lu

Action locale pour jeunes

www.alj.lu

Service d'orientation professionnelle de l'ADEM

www.adem.public.lu

Centre de psychologie et d'orientation scolaires

www.cpos.lu

Chambres professionnelles

Chambre de Commerce Handelskammer

www.cc.lu

Chambre des Métiers Handwerkskammer

www.cdm.lu

Chambre de l'Agriculture Landwirtschaftskammer

www.lwk.lu

Chambre des Salariés Arbeitnehmerkammer

www.csl.lu

Les bureaux régionaux ALJ

ALJ Differdange

23, Grand-Rue
L-4575 Differdange
Tél. 585720 ou 583915
alj-diff@education.lu

ALJ Dudelange

25, rue Jean Jaurès
L-3490 Dudelange
Tél. 26518081 ou 26518086
alj-dudelange@education.lu

ALJ Esch/Alzette

Bâtiment ADEM (Aile A, 2^e étage)
1, bd Porte de France
L-4360 Esch/Alzette (Belval)
Tél. 247-75960 ou 247-75962
alj-esch@education.lu

ALJ Ettelbruck

40, avenue Salentiny
L-9080 Ettelbruck
Tél. 818620 ou 810808
alj-ett@education.lu

ALJ Grevenmacher

15, route de Trèves
L-6793 Grevenmacher
Tél. 748612
alj-wass@education.lu

ALJ Junglinster

2, route d'Echternach

L-6114 Junglinster

Tél. 26782864

alj-junglinster@education.lu

ALJ Luxembourg

Maison de l'orientation

58, bd Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Tél. 24775941 ou 24775942 ou

24775943 ou 24775944

alj-lux@education.lu

ALJ Mersch

3-7, Rue Grande-Duchesse Charlotte

(Bâtiment Post)

L-7520 Mersch

Tél. 329283

alj-mer@education.lu

ALJ Redange/Attert

1, rue de Niederpallen

L-8506 Redange/Attert

Tél. 23620584

alj-redange@education.lu

ALJ Wiltz

8-10, Grand-Rue

L-9530 Wiltz

Tél. 950857

alj-wiltz@education.lu

**Service d'orientation
professionnelle de l'ADEM****Diekirch**

2, rue Clairefontaine

L-9201 Diekirch

Tél. 80 29 29 -1

Esch-sur-Alzette

1, bd Porte de France

L-4360 Esch-sur-Alzette (Belval)

Tél. 247 -75411

Luxembourg

Maison de l'orientation

58, bd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Tél. 247-85480

Wiltz

25, rue du Château

L-9516 Wiltz

Tél. 24775494

**Centre de psychologie
et d'orientation scolaires**

Maison de l'orientation

58, bd Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Tél. 247 75910

Impressum

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, 2013

www.men.lu

ISBN 978-99959-1-018-1

